



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 octobre 2017

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 22

Représentés : 3

Absents : 7

L'an deux mille dix-sept, le 31 octobre et à 20 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 25 octobre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Etaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Yvette BADOIL, M. Patrick BOURGEOIS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Paul FERRE, M. Vincent GELAS, M. Gilbert GROS, Mme Lysiane GUIRAL, M. Raphaël LAMURE, Mme Irène LECLERC, M. Bernard LITAUDON, M. Jean-Michel LUX, M. Guy MORILLON, M. Philippe PROST, M. Marc TATON, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Marielle THOMAS, M. Serge VARVIER, M. Dominique VIOT, M. Maurice VOISIN,

Etaient absents : Mme Nathalie BISIGNANO, M. Alain CAMPION, M. Robert DESPLACE, Mme Muriel LUGA-GIRAUD (pouvoir à Mme Lysiane GUIRAL), Mme Sandrine MERAND, M. Thierry SEVES (pouvoir à M. Guy MORILLON), M. Nicolas ZIELINSKI (pouvoir à M. Philippe PROST),

Secrétaire de séance : Mme Lysiane GUIRAL

N°2017/10/31/17-FIXATION DES TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS VISIOMÔMES A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2018

Vu la délibération n°2017/02/07/06 du 7 février 2017 relative aux tarifs de l'Accueil de Loisirs VISIOMÔMES,

Vu la délibération n°2017/06/27/22 du 27 juin 2017 relative à la dernière modification du règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs VISIOMÔMES et des tarifs,

Vu le projet de modification d'organisation et d'ouverture à la journée

M. MORILLON, Vice-Président en charge de la Commission Social, propose de fixer les tarifs de l'Accueil de Loisirs à compter du 10 janvier 2018.

Vu l'avis de la Commission Social en date du 29 septembre 2017 et de la commission Finances du 23 octobre 2017,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

FIXE les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2018 de l'Accueil de Loisirs VISIOMÔMES selon les tableaux ci-annexés,

RAPELLE que ces tarifs réglés par les allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain ou de la Mutualité Sociale Agricole de l'Ain qui, en raison de leur quotient familial, bénéficient d'aides (anciens Bons Vacances) sont diminués des montants en vigueur selon les conditions applicables (remboursés à la Communautés de Communes par ces organismes sociaux).

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 31 octobre 2017

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
Et de la publication/et ou notification le
Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX

		TARIF CCVSC			TARIF AIN		Tarif Hors AIN
		ALLOCATAIRE CAF ALLOCATAIRE MSA AIN/RHONE	NON ALLOCATAIRES CAF NON ALLOCATAIRES MSA AIN / RHONE	ALLOCATAIRE CAF ALLOCATAIRE MSA AIN/RHONE	NON ALLOCATAIRES CAF NON ALLOCATAIRES MSA AIN / RHONE	Tarif Hors AIN	
BAREME 1 → Quotient familial < ou = à 2 666 euros A compter du 1^{er} janvier 2018 MERCREDI PERISCOLAIRE							
MERCREDI journée avec repas	Participation des parents (compris participation CAF/MSA et participation de la CCVSC)	18.70 euros	22.70 euros	21.70 euros	25.70 euros	26 euros	
	Participation CAF/MSA	0.54€/heure réalisée à la plage d'accueil/enfant		0.54€/heure réalisée à la plage d'accueil/enfant			
MERCREDI journée P. A. I. alimentaire (repas fourni par la famille)	Participation des parents (compris participation CAF/MSA et participation de la CCVSC)	16.70 euros	20.70 euros	19.70 euros	23.70 euros	24 euros	
	Participation CAF/MSA	0.54€/heure réalisée à la plage d'accueil/enfant		0.54€/heure réalisée à la plage d'accueil/enfant			
MERCREDI matin ou après-midi avec repas	Participation des parents (compris participation CAF/MSA et participation de la CCVSC)	13.70 euros	15.70 euros	15.20 euros	17.20 euros	18 euros	
	Participation CAF/MSA	0.54€/heure réalisée à la plage d'accueil/enfant		0.54€/heure réalisée à la plage d'accueil/enfant			
MERCREDI matin ou après-midi P. A. I. alimentaire (repas fourni par la famille)	Participation des parents (compris participation CAF/MSA et participation de la CCVSC)	11.70 euros	13.70 euros	13.20 euros	15.20 euros	16 euros	
	Participation CAF/MSA	0.54€/heure réalisée à la plage d'accueil/enfant		0.54€/heure réalisée à la plage d'accueil/enfant			
MERCREDI matin ou après-midi sans repas	Participation des parents (compris participation CAF/MSA et participation de la CCVSC)	7.10 euros	9.10 euros	8.60 euros	10.60 euros	11 euros	
	Participation CAF/MSA	0.54€/heure réalisée à la plage d'accueil/enfant		0.54€/heure réalisée à la plage d'accueil/enfant			

Participation CAF /MSA : montants donnés à titre indicatif et susceptibles d'évoluer.

Vu pour être annexé à la délibération n°2017/10/31/17 du 31 octobre 2017

Le Président, Jean-Claude DESCHIZEAUX



	TARIF CCVSC			Tarif AIN		Tarif Hors AIN
	ALLOCATAIRE CAF ALLOCATAIRE MSA AIN/RHONE	NON ALLOCATAIRES CAF NON ALLOCATAIRES MSA AIN / RHONE	ALLOCATAIRE CAF ALLOCATAIRE MSA AIN/RHONE	NON ALLOCATAIRES CAF NON ALLOCATAIRES MSA AIN / RHONE		
BAREME 2 → Quotient familial > à 2 666 euros A compter du 1^{er} janvier 2018 MERCREDI PERISCOLAIRE						
MERCREDI journée avec repas	Participation des parents (compris participation CAF/MSA et participation de la CCVSC) Participation CAF/MSA	22.45 euros 0.54€/heure réalisée à la plage d'accueil/enfant	26.45 euros	26.20 euros 0.54€/heure réalisée à la plage d'accueil/enfant	30.20 euros	30.50 euros
MERCREDI journée P. A. I. alimentaire (repas fourni par la famille)	Participation des parents (compris participation CAF/MSA et participation de la CCVSC) Participation CAF/MSA	20.45 euros 0.54€/heure réalisée à la plage d'accueil/enfant	24.45 euros	24.20 euros 0.54€/heure réalisée à la plage d'accueil/enfant	28.20 euros	28.50 euros
MERCREDI matin ou après-midi avec repas	Participation des parents (compris participation CAF/MSA et participation de la CCVSC) Participation CAF/MSA	15.60 euros 0.54€/heure réalisée à la plage d'accueil/enfant	17.60 euros	17.50 euros 0.54€/heure réalisée à la plage d'accueil/enfant	19.45 euros	20 euros
MERCREDI matin ou après-midi P. A. I. alimentaire (repas fourni par la famille)	Participation des parents (compris participation CAF/MSA et participation de la CCVSC) Participation CAF/MSA	13.60 euros 0.54€/heure réalisée à la plage d'accueil/enfant	15.60 euros	15.50 euros 0.54€/heure réalisée à la plage d'accueil/enfant	17.45 euros	18 euros
MERCREDI matin ou après-midi sans repas	Participation des parents (compris participation CAF/MSA et participation de la CCVSC) Participation CAF/MSA	9 euros 0.54€/heure réalisée à la plage d'accueil/enfant	11 euros	10.90 euros 0.54€/heure réalisée à la plage d'accueil/enfant	12.85 euros	13 euros

Participation CAF /MSA : montants donnés à titre indicatif et susceptibles d'évoluer.

Vu pour être annexé à la délibération n°2017/10/31/17 du 31 octobre 2017

Le Président, Jean-Claude DESCHIZEAUX

